



## MAIRIE DE CANTE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 04 AVRIL 2023

##### Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 03
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :

28/03/2023

##### OBJET

Création d'un poste  
d'Adjoint Technique  
Principal de 1° classe  
& suppression de poste  
non pourvus

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
07 avril 2023  
et publication du  
07 avril 2023

*Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.*

Le secrétaire de séance

  
Nadine CLAPIER

Le Maire,

  
ERIC CANCEL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS

**Étaient excusés :** Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT,

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Notre agent technique peut faire l'objet d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1° classe.

A cet effet M le Maire propose à l'assemblée de créer :

- un emploi d'Agent technique à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Technique Principal 1° classe

M le Maire propose également à la lecture du tableau des effectifs de la commune de supprimer les emplois non pourvus :

- un emploi d'Agent technique à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Technique Principal 2° classe

Portant le tableau des effectifs de la commune comme suit :



## Tableau des effectifs de la Commune de Canté

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Grade	Temps de travail
<b>Filière Administrative</b>					
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	0	Secrétaire- Comptable de Mairie	20h00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	1	Secrétaire- Comptable de Mairie	20h00
<b>Filière Technique</b>					
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	21h00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	0	Agent polyvalent des services techniques	28h00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	28h00
Agent de Maîtrise	C	1	1	ATSEM	30.17 annualisées
<b>Filière Médico-sociale</b>					
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	C	1	0	ATSEM	30.17 annualisées
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>4</b>		

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de M le Maire et le mandat pour élaborer et signer tout document afférent.

**Pour extrait conforme**